

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 27 février 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 27

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le vendredi 20 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : VERDIER Françoise, MILHAC Michel, FIGUES Fatima, LE BRIS Alain, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine, DUBOURG Jean-Luc.

Pouvoirs : de VERDIER Françoise à GASSER Anne-Laure, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, LE BRIS Alain à NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

B.02 Présentation du Rapport Social Unique 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 modifié relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Vu la présentation faite au comité social territorial le 23 février 2026

Comme le prévoient les articles L. 231-1 et suivants du Code général de la fonction publique, un rapport social unique doit être élaboré chaque année.

Ce rapport doit rassembler les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie de pilotage pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de l'Agglomération.

Il présente également l'état de la situation comparée des femmes et des hommes ainsi que les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité, l'établissement ou le service concerné.

Il constitue un outil d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines, de permettre une approche stratégique à partir d'éléments de diagnostic et d'animer le dialogue social.

Ces rapports ont été présentés au comité social territorial le 23 février 2026.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Prend acte de la présentation du rapport social unique de 2025

Votants : 27 - Abstentions : 00 - Exprimés : 27
Contre : 00 - Pour : 27 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 27 février 2026

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09/03/2026
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09/03/2026

La Secrétaire de séance
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

